



Autorisation d'occupation temporaire du domaine public communal

Nos réf : AT/MB

N° 54/2019

Le Maire de la Commune de Bavans,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles :

L. 2212 et L. 2213

Vu le règlement général de voirie du 15 janvier 1980 relatif à l'occupation du domaine public routier national,

Vu le Code du Commerce et notamment l'article L310.2 modifié par décret du 7 janvier 2009, et par la loi N° 2008-776 du 4 août 2008-art 54,

Vu l'arrêté du 9 janvier 2009 relatif à la déclaration préalable des ventes au déballage,

Considérant que pour des raisons de sécurité et de commodité de passage, il est nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement,

Vu la déclaration préalable du 12 juin présentée par Monsieur Patrick BAUDIER, président de l'association « Le Mont-Bart », qui sollicite l'autorisation d'occuper le domaine public communal,

ARRETONS

Article 1 : Monsieur Patrick BAUDIER, est autorisé à occuper le domaine public communal, esplanade du fort du Mont-Bart le 25 août 2019 de 6h00 à 18h00, afin d'organiser une vente au déballage.

Article 2 : Les éléments du domaine public communal ne devront faire l'objet d'aucune dégradation. En cas de détériorations, dégradations ou de salissures constatées, la ville fera procéder aux travaux de remise en état aux frais du permissionnaire.

Article 3 : Cette permission est délivrée à titre personnel et ne peut être cédée. Son titulaire est responsable tant vis-à-vis de la collectivité représentée par le signataire que vis-à-vis des tiers, des accidents de toute nature qui pourraient résulter de la réalisation de cette manifestation ou de l'installation de ses biens mobiliers.

Article 4 : Le Maire, le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Bavans, les responsables de l'association sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente autorisation.

Bavans le 21 juin 2019

Le Maire,

Agnès TRAVERSIER




Mairie de Bavans – 1 Rue des Fleurs – 25550 BAVANS

Tél. 03 81 96 26 21 – Fax 03 81 96 23 85

E-mail : mairiebavans@wanadoo.fr – site internet : www.bavans.fr

